



Communiqué de presse
Paris, 2 juin 2015

La santé publique n'est pas un jeu !

Interfel, l'interprofession des fruits et légumes frais et le CNIPT, celle des pommes de terre fraîches, dénoncent l'action de Greenpeace lancée auprès des opérateurs de la filière, la « course Zéro-Pesticide ».

L'Organisation Non Gouvernementale Greenpeace a lancé auprès d'opérateurs commerciaux une action concernant les filières des fruits et légumes frais et des pommes de terre fraîches. Cette opération de communication les invite à participer à un défi intitulé la « course Zéro-pesticide ». Cette provocation ne pourra que tromper le consommateur sur la réalité des pratiques agricoles et lui faire croire qu'elles impacteraient sur la sécurité des aliments et, au-delà, sur la santé publique.

Les professionnels de la filière des fruits et légumes frais et des pommes de terre réprouvent les modes d'actions employés par cette ONG. Le principe d'organiser un jeu concours sur des questions de santé publique et d'environnement n'est pas raisonnable. L'objectif de Greenpeace consiste avant tout, à faire un « coup de communication » sans expliquer de manière étayée la réalité des pratiques agricoles en France et de l'usage raisonné des produits phytosanitaires.

Les études mondiales, présentées par Greenpeace et relatives à la qualité sanitaire portent essentiellement sur des analyses de produits provenant de pays qui n'appliquent pas les normes de l'Union européenne et de la France en particulier.

Dans notre pays, l'utilisation de produits phytosanitaires, quelques soient les modes de production, est très réglementée. Les professionnels sont les premiers concernés par leurs conditions d'application. Ils sont également impliqués dans la recherche et l'expérimentation afin de garantir des produits de qualité et en quantité. Le cadre réglementaire est fixé par les pouvoirs publics qui mettent en place des plans de surveillance et de contrôle pour vérifier la présence de résidus dans les végétaux. Concernant les fruits et légumes commercialisés en France, les résultats des plans de surveillance montrent que 98% des produits sont conformes à la réglementation.

Contact presse :

Christelle Groussard

c.groussard@interfel.com – 01 49 49 15 24 – 06.61.95.02.93

A propos d'INTERFEL

Créée en 1976, Interfel rassemble et représente les métiers de l'ensemble de la filière fruits et légumes frais, de la production jusqu'à la distribution, y compris la restauration collective (producteurs, expéditeurs, grossistes, primeurs, chefs de rayon dans les enseignes de la distribution). Organisme de droit et d'initiative privés, elle est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation Commune de Marché) unique. Interfel a pour missions notamment d'élaborer des accords interprofessionnels qui font force de loi et de mettre en œuvre des actions de communication informative et publi-promotionnelle. Pour en savoir plus : www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com

A propos du CNIPT

Le CNIPT, Comité National interprofessionnel de la Pomme de Terre, est l'organisme interprofessionnel reconnu par les Pouvoirs Publics (loi du 10 juillet 1975) dans le secteur de la pomme de terre de consommation, vendue sur le marché du frais. Il agit dans le cadre du règlement de l'Union européenne n°1308/2013 du 17 décembre 2013 et du Code Rural.

Le CNIPT rassemble et représente tous les opérateurs du secteur de la pomme de terre, de la production à la distribution.

Pour en savoir plus : www.cnipt.fr / www.cnipt-pommesdeterre.com / www.recette-pomme-de-terre.com